


POLICE : RCP59864
**SARL ASSUR PLANET
 61 RUE FERDINAND FOREST
 COMPLEXE DUCOS FACTORY
 98800 NOUMEA**

M. Sylvain RIVET, Directeur Général de CGPA, atteste que l'assuré ci-dessus a souscrit une police d'assurance le garantissant, lui-même ainsi que ses salariés, dans la limite de ses Dispositions Générales, Conventions Spéciales et Dispositions Particulières, contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant leur incomber en raison des dommages immatériels causés aux tiers du fait des activités mentionnées ci-dessous :

ACTIVITE	MONTANT DE LA GARANTIE	PERIODE DE GARANTIE
INTERMEDIATION EN ASSURANCE, telle que régie par les articles Lp.511-1 et suivants du Code des Assurances.	5.215.000 € par sinistre et par année d'assurance * Si ce montant venait à être épuisé, CGPA accordera gratuitement une reconstitution de 2.000.000 € sur l'exercice concerné.	Du 01/03/2021 Au 28/02/2022
INTERMEDIATION EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT, telle que régie par les articles L.519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.	5.215.000 € par sinistre et par année d'assurance * Si ce montant venait à être épuisé, CGPA accordera gratuitement une reconstitution de 2.000.000 € sur l'exercice concerné.	Du 01/03/2021 Au 28/02/2022
DEMARCHAGE BANCAIRE, telle que régie par les articles L.341-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.	5.215.000 € par sinistre et par année d'assurance	Du 01/03/2021 Au 28/02/2022
RESPONSABILITE CIVILE CYBER	350.000 € par sinistre et par année d'assurance	Du 01/03/2021 Au 28/02/2022

Fait à Paris, le 15/12/2020
Sylvain RIVET
Le Directeur Général

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur